



31 place de la Mairie - 65220 TRIE SUR BAISE

Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14

Mail : ccptpaystrie@orange.fr

Objet :

VOTE DES TAUX TEOM – Année
2021

Séance du 27 Avril 2021 à 18h

Délibération n°2021-16

Nombre de conseillers

En exercice : 68

Présents : 56

- dont suppléés : 4

Absents : 12

- dont représentés : 1 (procuration)

Votants : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt-sept avril deux mil vingt un à 18 heures 00 mn, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 22 février 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, à la Maison de la Communication à LALANNE TRIE.

Présents :

MAUMUS Jean, GANDIT Isabelle, DUCAUD Aline, LAGARDE Josiane, ARNAUD Alexandre suppléant de MAILHES Jean-Louis, VERDIER Jean-Marc, BRUZEAUD Anne-Marie, LAYERLE Christian, BETBEZE-ABADIE Christophe, VICTORIN Éric, FONTAN Guy, VERDIER Bernard, ABADIE Francis, MAJOURAU Alain, ABADIE Pierre, CHEF D'HOTEL Annick, ROSSARD Claire suppléante de BOYER Didier, ASPECT Joël, ROUSSE Gaëtan, ADER Jean-Pierre, MARIE ERNESTINE Stéphanie, ABADIE Pascale, CASTET Francis, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, LUSCAN Pierre, DUPRAT Christian, GAYE Frédéric, GALES Jean-Luc, ZAÏTER Chaabane, MOLE Michel, CASTERAN Joël, ROSSIGNOL Monique, BARTHE Gérard, FRANCINGUES Alain, PIQUE Éric, LABAT Pierre, LURDE Jean, DUFFO Éric, SORBET Jean-Louis, REY Henri, TOUZANNE Jean-Pierre suppléant de SOLLES Myriam, LANNEGRASSE Nadège, LABERENNE Jean-Michel, DAYRES Dominique, GRASSET Jean-Pierre, MAUMUS Maryse, FONTAN Elisabeth, CIEUTAT Serge, MOULEDOUS Jean-Claude, PASQUINE Suzanne, SARRACANIE Jean-Paul, LOULA Pierre suppléant de MATHA Philippe, FOURCAUD Thierry, LACOSTE Henry

Excusé(e)s :

MAILHES Jean-Louis, DUTREY Christian, FORTASSIN Catherine, GHARFI Paul, LE BIHAN Jean-Michel, CIEUTAT Yves, DESSACS Christian, HUSS Coralie, SOLLES Myriam, DAZET Joël, IZA VERGARA Isabelle, LUCANU Mihaela

Absents :

BOYER Didier, DUBOSC Michel, MOULEDOUS Michel, LOUGE Bernard, MATHA Philippe

Procuration :

Monsieur LE BIHAN Jean-Michel a donné procuration à Monsieur ADER Jean-Pierre

Secrétaire de séance :

Monsieur CIEUTAT Serge

Vu l'état 1259 TEOM C des services fiscaux ;

Considérant qu'il appartient à la Communauté de Communes de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères ;

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, décide à l'unanimité des membres présents :

- de fixer les taux de TEOM pour l'année 2021 :

ZIP		Bases Prévisionnelles	TAUX TEOM 2021	PRODUITS ATTENDUS
01	ZIP UNIQUE	3 230 083	10,04 %	324 300
16	TRIE SUR BAISE	1 360 059	12,88 %	175 176
17	CONTENEURS	790 437	15,20 %	120 146
18	PORTE A PORTE	773 167	17,73 %	137 082
19	POINT UNIQUE	430 186	12,99 %	55 881

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

BARTHE Gérard

